



Réf 03/SDMM/ 2022

Blida, le:

A Monsieur le gérant

Adresse

Objet : Lettre de consultation

Conformément aux l'article 13 et 14 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

L'université de Blida -1- lance la consultation N°: 03/2022 relative à:

PRESTATIONS DE GARDIENNAGE ET SECURITE DES NOUVELLES STRUCTURES DE L'UNIVERSITE DE BLIDA 1

Eu égard à vos compétences dans le domaine suscitée, nous vous invitons à participer à cette opération, en vous rapprochant de la sous-direction des moyens et de la maintenance pour retirer le cahier des charges de la dite consultation.

La consultation est destinée aux personnes morales et personnes physiques inscrites au registre du commerce et qui ont les capacités techniques, juridiques et réglementaires conformément à la législation algérienne.

- La durée de préparation des offres est fixée à **15 (quinze) jours** : du **01/06/2022 Au 15/06/2022**.
- Le dépôt des offres est fixé le **15/06/2022** avant **12h00**, et l'ouverture des plis se fera le même jour a **13.00h**.
- Les fournisseurs peuvent assister à l'ouverture des plis.

Les soumissionnaires soumettront leurs offres dans trois enveloppes séparées (Dossier de candidature, offre technique, offre financière) cachetées et introduites dans une enveloppe extérieure anonyme ne comportant que le numéro et l'objet de la consultation, Les offres doivent être déposées au même service, sous pli fermé anonyme portant la mention :

**« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »
CONSULTATION N°03/UB1/2022**

PRESTATIONS DE GARDIENNAGE ET SECURITE DES NOUVELLES STRUCTURES DE L'UNIVERSITE DE BLIDA 1.

I- Dossier de candidature : Conformément à l'article N°67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Doit contenir :

- A. La déclaration de candidature (renseignée, datée et signée) ;
- B. La déclaration de probité (renseignée, datée et signée) ;
- C. Les statuts de la société s'agissant d'une personne morale (copie conforme);
- D. Les pouvoirs du signataire avec les preuves juridiques l'habilitant à présenter une offre et à exécuter le marché, au nom de l'entreprise ou de la société ;
- E. Tout document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires.
- F. Le registre de commerce électronique dont le code est en relation directe avec l'objet du marché (copie conforme) ;
- G. L'autorisation de type A ou C, en cours de validité, délivrée par le Ministère de l'Intérieur et collectivités locales ;
- H. L'attestation d'exploitation d'un réseau radio électrique (délivrée par l'autorité de régulation des postes et télécommunications) ;
- I- Les bilans des trois (03) dernières années (certifiés par un commissaire aux comptes ou comptable agréé et visé par les services des impôts)(copies conformes) ;
- J- La domiciliation bancaire (copie conforme) ;
- K- La liste des moyens humains déclarés à la CNAS (CV+diplômes) ;
- L- La liste des moyens matériels et de communication justifiés par des factures d'achat, des cartes grises et des polices d'assurance en cours de validité ;
- M- Les références professionnelles justifiées par des attestations de bonne exécution des projets réalisés des prestations de même nature, délivrées par des maîtres d'ouvrages publics, datées et référencées (copies conformes) ;
- N-Le casier judiciaire (original) du soumissionnaire, s'il s'agit d'une personne physique, du Gérant ou du Directeur Général de l'entreprise s'agissant d'une personne morale en cours de validité

II-L'offre technique : Conformément à l'article N°67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. **Doit contenir :**

- A. La déclaration à souscrire (renseignée, datée et signée) ;
- B. Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- C. Le cahier des charges de la consultation (Instructions aux soumissionnaires, CPTC et le CPS) portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté » dûment renseignés, paraphés, datés et signés.

III-L'offre financière : Conformément à l'article N°67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Doit contenir :

- D. La lettre de soumission (renseignée, datée et signée).
- E. Le bordereau des prix unitaires (BPU) (renseigné, daté et signé).
- F. Le devis estimatif et quantitatif (DEQ) (renseigné, daté et signé).

